UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2023-12-15-07

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 15 décembre 2023 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 19
Nombre de membres ayant donné procuration : 14
Nombre d'absents non représentés : 02
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 15 décembre 2023 à 14h00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ,

7 – Modification du Règlement intérieur des missions (RIM)

APPROUVE les modifications du Règlement intérieur des missions (RIM) portant sur :
- la mise en application du nouveau barème fixé pour les grandes villes par l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État ;
- la mise en application du nouveau barème fixé pour les déplacements des membres du CNU par l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État.

VOTE : POUR : UNANIMITÉ

Pau, le 18 décembre 2023
Le Président,

Pour le Président et par délégation
La Vice-présidente du conseil d'administration
Monique LUBY-GAUCHER

Laurent BORDES

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2023